

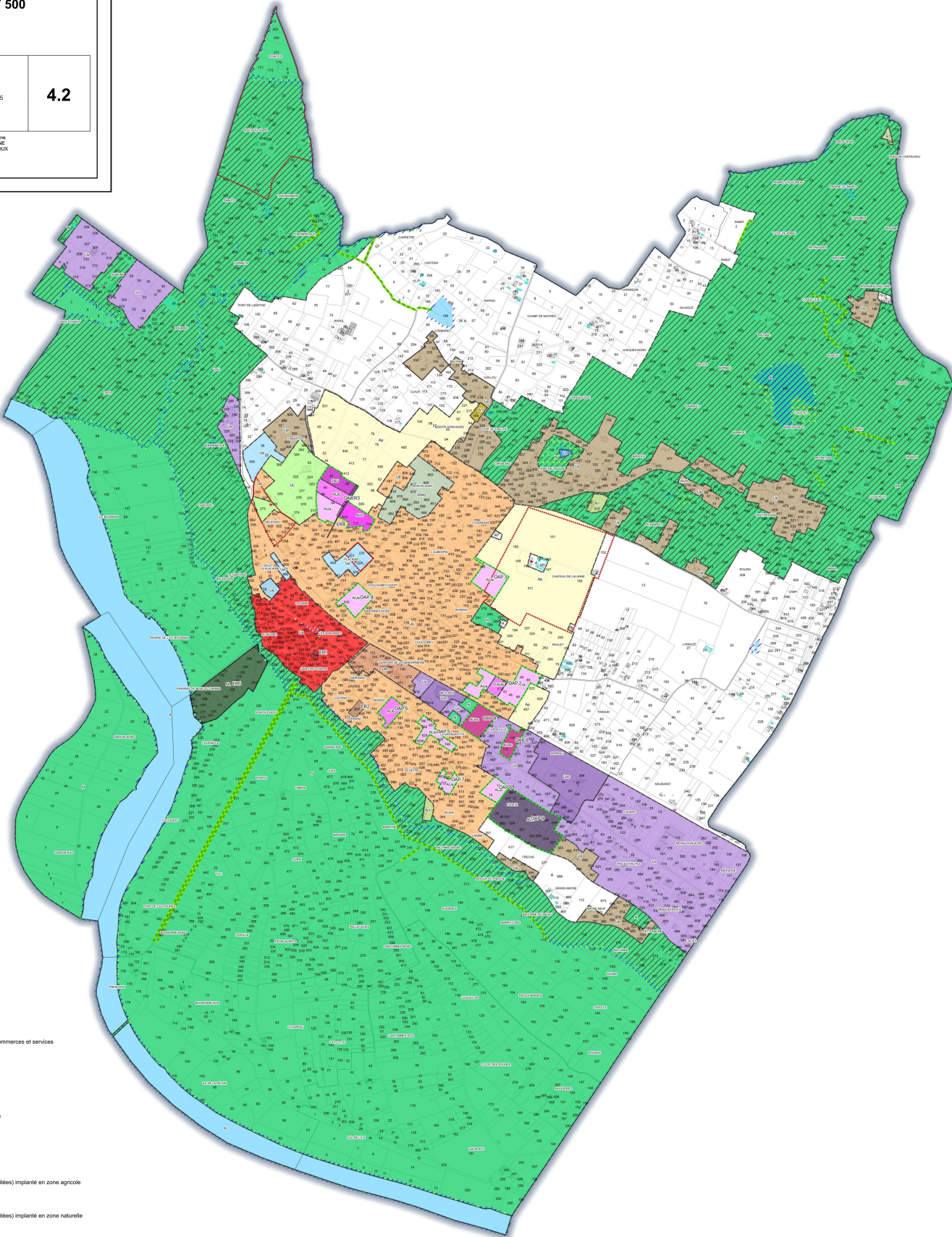
REGLEMENT GRAPHIQUE APRES
LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5

ECHELLE : 1/7 500

4.2

APPROBATION DU PLU : 11 février 2019
PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 :
17 mars 2025
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : du 22 septembre 2025
au 22 octobre 2025
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 :
17 novembre 2025

Bureau d'études Ubadoc Sadane
Chef de projet : Etienne SADANE
Chargé d'études : Pauline LEROUX
1, rue des Lavandières
32220 LOMBEZ
06 84 43 26 46
contact@urbadocsadane.fr



Légende

Zones urbaines

- Us : Zone urbaine de centre bourg
- Ub : Zone urbaine pavillonnaire
- Ubeq : Zone urbaine réservée à un éco-quartier
- Ubc : Zone urbaine préférentielle pour l'implantation des commerces et services
- Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ul : Zone urbaine à vocation de loisirs
- Up : Zone urbaine protégée
- Uk : Zone urbaine à vocation touristique
- Ux : Zone urbaine à vocation d'activités
- Uxc : Zone urbaine à vocation d'activité commerciale

Zones à urbaniser

- Aub : Zone à urbaniser à vocation d'habitat à court terme
- Aub : Zone à urbaniser à vocation d'habitat à moyen terme
- Auc : Zone à urbaniser à vocation d'habitat à long terme
- SAU : Zone à urbaniser fermée
- Aux : Zone à urbaniser à vocation d'activité
- AUxc : Zone à urbaniser à vocation commerciale

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- A1 - STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) implanté en zone agricole

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- N1 - STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) implanté en zone naturelle

Prescriptions

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Emplacement réservé
- Secteur paysager
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Trame bleue
- Trame verte
- Haie ou alignement d'arbres
- Ligne commerciale le long de la RD813
- Élément de patrimoine

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'un parking	Commune	1 504 m²
2	Création d'un parking et extension de l'école maternelle	Commune	4 482 m²
3	Création d'une voie	Commune	3 278 m²
4	Création d'un cheminement piéton	Commune	522 m²
5	Création d'une zone de loisirs	Commune	82 456 m²